

# Contrat de petsitting du Domaine d'Hyrule

Propriétaire : \_\_\_\_\_ téléphone : \_\_\_\_\_

Nom du/des chien(s) : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_ stérilisé : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

N° d'identification : \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date de début de prestation :

Date de fin de prestation :

Nombre de jours convenus :

Prix d'une journée pour 1 chien (TTC) : 17€ (+ frais de déplacements)

Prix d'une journée pour 1 chat (TTC) : 15€ (+ frais de déplacements)

*(Devis sur demande pour tout autres animaux)*

Montant total (TTC) : €

*Acompte de 50% pour réserver le séjour : 100€*

*Reste dû au jour de la sortie : 100€*

**MERCI DE VOTRE CONFIANCE**

**Au plaisir de revoir vos Amis à  
quatre pattes.**



Siret : 82521356400024

# Règlement et conditions de petsitting du Domaine d'Hyrule

-

## Réservations :

Pour être validées, toute réservation devra être confirmée par le versement d'arrhes égal à 50% du montant du service. Ces arrhes seront encaissées 15 jours avant la prestation et ne seront en aucun cas remboursables passé ce délai.

## Soins et bien-être animal :

Si votre/vos animal/animaux ont des médicaments ou autres soins à prendre, nous vous remercions de nous prévenir avant le début de la prestation. Nous vous demanderons l'ordonnance afin d'appliquer au mieux les prescriptions du vétérinaire sans supplément sur votre facture. Il peut arriver que votre/vos animal/animaux se blessent ou tombent malade lors de me visites, si tel est le cas, nous vous contacterons et si besoin est, nous l'emmènerons chez notre ou votre vétérinaire traitant. Les frais seront à votre charge. Je tiens à stipuler que nous sommes des professionnels basés sur le respect et le bien-être animal, il sera donc interdit que votre chien soit muni d'éléments coercitifs tel que les colliers étrangleurs, semi-étrangleurs, électriques etc... .

## Fugue / décès de l'animal :

Malgré toutes nos précautions et surveillance, en cas de fugue, nous nous engageons à vous alerter aussitôt et de prévenir l'ICAD et pet alerte 85 si le/les chien(s) ne sont pas revenus.. S'il est avéré que notre responsabilité est mise en cause, le propriétaire devra nous fournir les éléments nécessaires pour le dédommagement. S'il s'agit d'une fugue dûe à une défaillance de votre lieu de vie, par exemple un grillage abimé ou une clôture non sécurisée, il en ser de votre responsabilité, nous ne serons en aucun cas tenu pour responsable.

Si par malheur, un des animaux présents venait à décéder lors de nos visites, nous nous engageons à faire établir par le vétérinaire une attestation mentionnant les causes du décès. S'il est avéré que notre responsabilité est mise en cause, le propriétaire devra fournir les éléments nécessaires pour le dédommagement.

## Dépassement ou séjour écourté :

Concernant votre retour anticipé, les journées de prestations prévues sont dues. Tout dépassement de jours de prestation vous sera facturé doublement, si si nous n'avons pas convenu d'un accord entre temps. Sans aucunes nouvelles de votre part à la fin de la prestation, les animaux seront considérés comme abandonnés, nous serons dans l'obligation de le/les confier à une organisation de recueil d'animaux.

*Mentions « lu et approuvé » suivi de votre signature :*